

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 avril 2019**

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 09
Conseillers présents : 07

Date de convocation : 29 mars 2019
Séance débutée à : 19h02

Sous la présidence de Patrice BOURCET

Présents : François LEROY, Sylvie ROUX, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, François HARMAND, Josyane RODRIGUES

Absents avec excuse : Sandrine HUMBERT représentée par Sylvie ROUX, Rose MILO représentée par Josyane RODRIGUES

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sylvie ROUX

POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2019

Approuvé à l'unanimité

POINT N°2 : Compte de gestion de l'exercice 2018

CONSIDERANT que le compte de gestion représente les documents de synthèse de la comptabilité générale et qu'il rend compte, par ailleurs, de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes ;

CONSIDERANT que « entendre, débattre et arrêter » le compte de gestion du Receveur est le préalable obligatoire au vote du Compte Administratif ;

Il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le Compte de Gestion 2018 établi par le Receveur Municipal de Montigny Pays Messin, dont les résultats budgétaires et le résultat d'exécution sont présentés en annexe 1.

Adopté à l'unanimité

POINT N°3 : Compte administratif 2018

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de François HARMAND, l'un de ses membres, élu conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Patrice BOURCET, Maire de Mey, après s'être fait présenté le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ LUI DONNE ACTE de la présentation du Compte administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES

Fonctionnement Budget Primitif

011/Charges à caractère général :
17005,97

012/Charges de personnel et assimilés :
55400,71

014/Atténuation de produits
2225,00

65/Autres charges de gestion courante :
25858,36

66/Charges financières :
14343,53

042/ Opérations d'ordre de transfert entre sections :
2997,00

RECETTES

Fonctionnement BP

70/Produits des services du domaine et ventes diverses :
1775,15

73/Impôts et taxes :
110348,32

74/Dotations et participations :
23856,82

75/Autres produits de gestion courante :
100,00

77/Produits exceptionnels :
738,68

042/ Opérations d'ordre de transfert entre sections :
1665,69

TOTAL : 117830,57

TOTAL : 138484,66

DEPENSES	RECETTES
Investissement BP Principal	Investissement BP Principal
Opération 10101 « aménagement du village » :	10/Dotation, fonds divers :
11694,28	17452,62
Opération 10201 « Centre du village » :	13/ Subventions d'investissement :
1920,00	2025,00
<i>Hors opérations :</i>	23/ Immobilisations en cours :
16/ Emprunts et dettes assimilées :	1920,00
20344,64	
204/ Subventions d'équipement versées :	
6873,00	
040/ Opérations d'ordre de transfert entre sections :	021/ Virement de la section de fonctionnement :
1665,69	2997,00
041/ Opérations patrimoniales :	040/ Opérations d'ordre de transfert entre sections :
39000,00	39000,00
TOTAL : 81497,61	TOTAL : 63394,62

Résultat exercice 2018

Budget principal :

Investissement : -18102,99

Fonctionnement : 20654,09

TOTAL : 2551,10

Résultat de clôture 2018

Investissement : 57456,97

Fonctionnement : 74454,74

TOTAL : 131911,71

2/ CONSTATE pour ce compte les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser (annexe 2) ;

4/ ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

POINT N°4 : Délibération portant affectation des résultats

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Un solde d'exécution de -18102,99 € en section d'investissement
Un solde d'exécution de 20654,09 € en section de fonctionnement

Pour rappel, en 2017, la section d'investissement avait un excédent de 75559,96€.
La section de fonctionnement avait un excédent de 53800,65 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement est de **57456,97€**. (75559,96-18102,99)

Le résultat de la section de fonctionnement, soit 74454,74 € (20654,09+53800,65) doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal.

Vu les restes à réaliser :

Restes à réaliser :	Restes à réaliser :
Dépenses :	Recettes :
720	613

Il n'y a pas besoin de financer la section d'investissement.

(Si on additionne les **RAR recettes et le résultat de clôture de la section d'investissement** on couvre les besoins en **RAR dépenses**)

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au budget 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

_ 74454,74 € au compte R002 « excédent antérieur reporté ».

Adopté à l'unanimité

POINT N°5 : Taux d'imposition

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition de 3%:

MEY	Taux de référence 2018	TAUX PROPOSES AU VOTE
Taxe d'habitation	10,93%	11,26
Taxe foncière (bâti)	13,71%	14,12

Taxe foncière (non bâti)	49,20%	50,68
--------------------------	--------	-------

1 abstention Sylvain Tarillon
1 contre François Leroy

Adopté à la majorité

POINT N° 6 : Budget primitif 2019

Il est proposé au Conseil municipal de voter le Budget Primitif 2019,

En fonctionnement :

Les recettes s'élèvent à 255795,74 €

Les dépenses s'élèvent à 255795,74 €

En investissement :

Les recettes s'élèvent à 211317.9 €

Les dépenses s'élèvent à 211317.9 €

Il est ensuite proposé au Conseil municipal de voter par chapitre et opérations le budget primitif.

Dans la section de fonctionnement – Dépenses de l'exercice,

_ au titre des charges à caractère général 011:	25984 €
_ au titre des charges de personnel et frais assimilés 012 :	57713 €
_ au titre de l'atténuation de produits 014 :	2235 €
_ au titre des autres charges de gestion courante 65 :	28060 €
_ au titre des charges financières 66 :	14145 €
_ au titre des dépenses imprévues 022 :	3547.81 €
_ au titre du virement à la section d'investissement 023 :	76000 €
_ au titre des opération d'ordre de transfert entre section 042 :	48110.93 €

Dans la section de fonctionnement – Recettes de l'exercice,

_ au titre des produits des services du domaine70 :	1830 €
_ au titre des impôts et taxes 73 :	109267 €
_ au titre des dotations, participations 74 :	23521 €
_ au titre des autres produits de gestion courante 75 :	600 €
_ au titre des produits exceptionnelles 77 :	250 €
_ au titre des opération d'ordre de transfert entre section 042 :	45873 €

Dans la section d'investissement – dépenses de l'exercice :

_ au titre de l'opération « Aménagement du village » :	15224 €
_ au titre de l'opération « Eglise » :	3000 €
_ au titre de l'opération « Zone 1 AU2 » :	45582.9 €
_ au titre de l'opération « Local technique » :	80000 €
hors opérations :	
_ au titre de la neutralisation des amortissements :	45873 €
_ au titre de l'emprunt 16 :	20918 €

Dans la section d'investissement – recettes de l'exercice :

_ au titre des subventions d'investissement 13 :	24 000 €
--	----------

_ au titre des dotations, fonds divers et réserves 10 (hors 1068):	3837 €
_ au titre du virement de la section de fonctionnement 021 :	76000 €
_ au titre des opération d'ordre de transfert entre section 040 :	48110.93 €
_ au titre du produit de cession d'immobilisations 024 :	1300 €

1 abstention François Leroy

Adopté à l'unanimité

Publié le 08 avril 2019